vinetur

Le Brésil instaurera en 2027 une taxe sur le vin pouvant atteindre 11,6 % pour certaines importations

La mesure prévoit un taux de 8 % dès le 2 février 2027, susceptible d’atteindre 11,6 % pour certaines importations

samedi 14 novembre 2026



Le Brésil s’apprête à instaurer une nouvelle taxe sélective sur la plupart des vins, une mesure qui pourrait renchérir les bouteilles importées et modifier la politique tarifaire des domaines et des importateurs présents sur l’un des plus grands marchés de consommation d’Amérique latine.

En vertu de la Medida Provisória 1.399, le Brésil a fixé à 8 % le taux de l’Imposto Seletivo applicable à la plupart des vins à compter du 2 février 2027. Dans certaines opérations d’importation, toutefois, la charge effective pourrait atteindre 11,6 % en raison d’un facteur d’ajustement intégré au calcul applicable aux boissons alcoolisées. Ce mécanisme attire l’attention des exportateurs, en particulier en Italie, où les ventes au Brésil sont en progression.

La mesure s’inscrit dans la période de transition vers le nouveau système fiscal brésilien. Dans sa forme actuelle, elle doit rester en vigueur jusqu’à l’entrée en application d’une loi fixant les taux définitifs pour 2028. Le gouvernement brésilien présente ce régime temporaire comme un moyen de maintenir la pression fiscale globale à un niveau stable pendant cette transition.

C’est la formule appliquée à certains cas d’importation qui suscite le plus d’inquiétudes chez les fournisseurs étrangers. Lorsque l’assiette fiscale correspond à la valeur en douane augmentée des droits à l’importation, la mesure provisoire applique un facteur d’ajustement de 1,45 aux boissons alcoolisées. Selon les dispositions décrites dans le texte, ce facteur peut se combiner à d’autres ajustements. Dans ce cas précis, le taux de 8 % peut ainsi atteindre 11,6 % pour le vin importé.

Cela ne signifie pas que toutes les bouteilles importées seront soumises au taux le plus élevé. L’effet dépend de la définition de l’assiette fiscale pour chaque transaction et des règles détaillées qui encadreront la mise en œuvre. Pour les importateurs et les producteurs, la possibilité même d’un taux effectif plus élevé compte néanmoins, car elle peut influer sur le coût du vin rendu au Brésil, les besoins en fonds de roulement nécessaires pour y faire entrer les produits et, potentiellement, les prix de vente au détail. Pour le secteur des boissons, cela pourrait imposer de revoir les coûts, les tarifs et les marges, en particulier pour les domaines qui misent sur la croissance des ventes de vin importé au Brésil.

Cette mesure intervient alors que la demande de vin italien semble s’intensifier au Brésil. WineMag.it, citant des données publiées par l’ICE, l’Agence italienne pour le commerce extérieur, a indiqué que l’Italie avait exporté 10,8 millions de litres de vin au Brésil en 2025, pour une valeur de 49,2 millions de dollars. La valeur de ces exportations a progressé de 13,9 % par rapport à 2024, tandis que les volumes sont restés globalement stables, en recul de 0,6 %. Au cours des huit premiers mois de 2026, la valeur des exportations italiennes de vin vers le Brésil a encore augmenté de 13,6 %, tandis que les volumes ont progressé d’environ 8 %, selon l’ICE. L’Italie était le cinquième fournisseur du Brésil en valeur et le quatrième en volume.

Ces chiffres expliquent pourquoi les producteurs italiens et leurs organisations professionnelles suivent de près l’évolution de la fiscalité. Le Brésil reste un marché en croissance, mais la logistique, la réglementation et la fiscalité peuvent rapidement y peser sur la compétitivité. Une hausse de la charge fiscale sur les importations ne freinerait pas nécessairement la demande, mais elle pourrait réduire les marges ou faire supporter une plus grande partie du coût final aux consommateurs.

Parallèlement, une évolution distincte des échanges commerciaux pourrait atténuer en partie la pression sur les fournisseurs européens. L’accord commercial entre l’Union européenne et le Mercosur est entré en application provisoire le 1er mai 2026. Il prévoit la suppression progressive des droits de douane sur les produits européens, dont le vin. Auparavant, les droits de douane sur le vin pouvaient atteindre 35 %. Le calendrier de réduction varie selon les produits et l’accord ne supprime pas les taxes intérieures brésiliennes. La baisse des droits à l’importation pourrait donc améliorer la compétitivité des vins européens, tandis que la nouvelle taxe sélective continuerait de s’appliquer selon les règles internes du Brésil.

L’effet net pour les producteurs étrangers dépendra donc de plusieurs facteurs. Le premier est la vitesse à laquelle les droits de douane baisseront dans le cadre de l’accord UE-Mercosur. Le deuxième concerne l’interprétation définitive de la taxe sélective et de ses facteurs d’ajustement. Le troisième est la capacité des importateurs à absorber une partie du surcoût ou à le répercuter par l’intermédiaire des grossistes, des détaillants et des restaurants.

La mesure provisoire prévoit également des réductions pour les petits producteurs, calculées en fonction du volume d'alcool fourni, mais les modalités d'application à différentes catégories d'opérateurs n'ont pas encore été précisées dans les textes d'application. Cette incertitude supplémentaire complique les projections de prix et de concurrence sur le marché brésilien.

Les activités de promotion italiennes se sont poursuivies au Brésil malgré ces interrogations. En mai 2026, l'ICE a fait venir 32 entreprises italiennes et environ 300 références au salon Wine South America, à Bento Gonçalves. En septembre, la tournée I Love Italian Wines, organisée avec Vinitaly, a fait étape à Brasília, Rio de Janeiro, São Paulo et Curitiba. L'événement de Rio a réuni 56 entreprises, dont des domaines et des importateurs, et présenté environ 600 références. Selon l'ICE, près de la moitié des domaines participants étaient encore à la recherche d'un importateur : un signe que les débouchés restent ouverts, mais aussi que l'entrée sur le marché brésilien peut nécessiter un effort commercial important.

C'est un enjeu de taille, car un marché en croissance n'est pas nécessairement un marché facile. Les producteurs qui envisagent d'investir au Brésil doivent mettre en balance les dépenses de promotion et les coûts de distribution avec le risque qu'une facture fiscale plus élevée limite leur marge de manœuvre sur les prix en rayon. Pour les importateurs, la question est tout aussi concrète : un coût fiscal initial plus élevé peut immobiliser davantage de capitaux avant la vente du vin.

La mesure provisoire n'a pas encore dit son dernier mot. Le Congrès brésilien peut encore la modifier, et son impact commercial ne sera plus clair qu'après la publication des textes d'application et la fixation des taux définitifs pour 2028. D'ici là, exportateurs, importateurs et distributeurs devraient suivre de près les modalités d'application de la taxe sélective et déterminer si les baisses de droits de douane prévues par l'accord UE-Mercosur peuvent compenser une partie de la nouvelle charge pesant sur le vin importé.